

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00088, D08-01-18/B-00089
Propriétaire(s) : Ali Tohidi
Emplacement : 18 (20), rue Gould
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : lot 19, plan enr. 145
Zonage : R1MM
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes afin de créer deux nouveaux lots en vue de la construction de deux nouvelles maisons isolées. La maison isolée existante qui chevauche la nouvelle ligne de lot sera démolie.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété est illustrée sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Partie	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00088	1	7,6 m (rue Gould)	30,48 m	231,9 m ²	20, rue Gould
B-00089	2	7,6 m (rue Gould)	30,48 m	231,8 m ²	18, rue Gould

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux nouveaux lots qui ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00090 et D08-02-18/A-00091) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.